

PAS-DE-CALAIS

62

Département du *PAS-DE-CALAIS*

Plan de transport
du temps de paix

COPIE A.L.

MINISTÈRE
DES
TRAVAUX PUBLICS

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports.

3ème Bureau

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

862	DES CHEMINS DE FER	1939
DIRECTIC	GENERALE	
Dossier		Pièce n°
Arrêté 1414/31		7

Le Ministre des Travaux Publics

Sur la proposition du Conseiller d'Etat, Directeur Général des Chemins de fer et des Transports;

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1938 et notamment l'annexe A ;

Vu le décret du 12 Janvier 1939;

Vu le plan d'organisation des transports publics de voyageurs du Pas-de-Calais, préparé par le Comité Technique Départemental;

Vu l'avis du Conseil Supérieur des Transports en date du 8 Juin 1939 et compte tenu de l'avis du Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre;

A R R E T E :

ARTICLE PREMIER.

Est approuvée la fermeture au service des voyageurs des lignes de chemin de fer d'intérêt général ci-après :

Armentières - BERGUETTE

St-Omer - Berguette

Boulogne - St-Omer.

ARTICLE 2.

Cette approbation est donnée sous les ré-

.....

servés suivantes :

1° - Ligne d'Armentières à Berguette.-

La ligne sera fermée totalement au service des voyageurs. Toutefois il sera maintenu l aller et retour ouvrier matin et soir sur la section Berguette-Merville et les suppressions de trains ne seront réalisées que par étapes successives.

Le service de remplacement sera assuré par les Transports Citroën par aménagement de leurs services actuels, avec la consistance suivante :

- 14 AR. Armentières - Estaires,
- 13 AR. Estaires - Merville,
- 18 AR. Merville - St-Venant,
- 16 AR. St-Venant - Berguette.

2° - Ligne de St-Omer à Berguette.

La ligne sera fermée totalement au service des voyageurs.

Toutefois, les suppressions de trains ne seront réalisées que par étapes successives.

Le service de remplacement sera assuré par les Transports Citroën par aménagement de leurs services actuels avec la consistance suivante :

- 18 AR - Berguette - Aire-sur-la-Lys
- 14 AR - Aire-sur-la-Lys - Blaringhem
- 12 AR - Blaringhem - St-Omer.

3° - La ligne St-Omer à Boulogne.

La ligne sera fermée complètement au service des voyageurs. Le service de remplacement sera assuré:

- a/ par modification de la section Boulogne-Desvres des services actuels des Transports Citroën, avec une consistance de 4 AR journaliers.
- b/ par la création d'un service St-Omer-Desvres assuré par les Transports Citroën à raison de 4 AR et d'un service Boulogne-Desvres assuré par l'entreprise Pieffer, à raison de 4 AR.
- c/ par aménagement des services Boulogne-Desvres de la S.T.A.R.N. (6 AR + 1 AR D.F.).

4° - La consistance des services de remplacement fixée aux paragraphes 1° - 2° - 3° ci-dessus pourra être revue entre la S.N.C.F. et les entreprises intéressées, sous l'égide du Comité Technique Départemental, pour la mettre en harmonie avec les besoins des usagers.

5° - En cas de fermeture simultanée des lignes de St-Omer - Berguette et de St-Omer - Boulogne, et pour éviter entre Arques et St-Omer une accumulation de services exagérée, le service de remplacement St-Omer - Boulogne ne passera pas par Arques et empruntera entre St-Omer et Vizernes la R.N. 28 étant entendu que, sur

la décision du Comité Technique Départemental, un certain nombre de ces services pourront être détournés à partir de Setques par la R.N. 42 pour tenir compte du service existant entre Lumbres et St-Omer.

6° - Les itinéraires des services de remplacement pourront être modifiés par accord entre la S.N.C.F. et les entreprises intéressées, sous l'égide du Comité Technique Départemental, pour tenir compte de la viabilité des chemins.

7° - En attendant la remise en état des chemins, des navettes spéciales provisoires pourront être établies si le Comité Technique Départemental le juge nécessaire pour la desserte de certaines localités (notamment Lottingham, Calome-sur-la-Lys, etc.) que l'état des chemins ne permettrait pas aux services de remplacement de desservir.

Paris, le 23 Juin 1939.

Proposé:

le 19 Juin 1939

Le Conseiller d'Etat,
Directeur Général des
Chemins de fer et des
Transports,

Signé : René CLAUDON.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Signé : A. de MONZIE.

MINISTÈRE
DES
TRAVAUX PUBLICS

M.L.B.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEC. 1938

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
DIRECTION GÉNÉRALE

Dossier
D 5414 / 31 51¹⁰

Paris, le

3 DEC 1938

Direction Générale
des
Chemins de fer
et des
Transports.

3eme Bureau

COPIE

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

à Monsieur le PREFET du Département du PAS-de-CALAIS.-

Je vous communique, ci-joint, copie de la
décision ministérielle en date de ce jour, prise en appli-
cation de l'article 1^{er} du décret du 19 janvier 1934,
autorisant la SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
à fermer au service des Voyageurs les sections de lignes
ci-après, qu'elle exploite dans votre Département:

Saint-Omer - Gravelines,
Saint-Omer - Berguette,
Berguette - Armentières,
Saint-Pol - Bully-Grenay,
Boulogne - Saint-Omer.

Des décisions ultérieures fixeront la date
d'application de ces mesures.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Signé : A. de MONZIE

COORDINATION DES TRANSPORTS
DE VOYAGEURS

RAPPORT DE PRESENTATION DU PLAN DE TRANSPORTS
DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

COORDINATION DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS

... RAPPORT SUR LE PLAN DE TRANSPORTS DE VOYAGEURS DU
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

La situation des transports de voyageurs ferroviaires
et routiers était à la date du 1^{er} Janvier 1939 caracté-
risée par les chiffres suivants :

- 1°- Longueur totale des lignes
de la S.H.C.F. 603^{km} 500
(après déduction du kilométrage de
l'ensemble des lignes fermées au
service voyageurs).
- Longueur totale des **services de**
remplacement 63^{km} 500
- 2°- Longueur totale des lignes de voies
ferrées d'intérêt local :
- exploitées uniquement par fer 286^{km}
 - exploitées simultanément par fer
et par route 94^{km} 300 - 19.823
 - exploitées uniquement par route ... Néant.
- 3°- Longueur totale des lignes des services
automobiles contractuels subventionnés :
- Quotidiens 35
 - Périodiques Néant.

Nombre des entreprises contractuelles
exploitant ces lignes 1

Nombre des autocars servant à l'exploitation
de ces lignes au 1^{er} Janvier 1939 3

4°- Longueur totale des lignes des services
automobiles libres :

Quotidiens 3.010 Kms

Périodiques 2.944 Kms

(non quotidiens et services de marché)

Nombre des entreprises exploitant
ces lignes 83

Nombre des autocars servant à l'exploitation
de ces lignes au 1^{er} Janvier 1939 331

en savoir

I - LIGNES DU RESEAU DES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL FERMEES AU SERVICE DES VOYAGEURS.-

Les lignes suivantes de la S.N.C.F. seraient complètement fermées au service des voyageurs :

Lignes	Longueur totale	Longueur dans le Département du Pas-de-Calais
DON - HEMIN-LIETARD	21	15
St-OMER - GRAVELINES	21	11
AMIENS - St-POL	78	23
ARRAS - DOULLENS	37	32
BERGUETTE - ARMENTIERES	35	15
St-OMER - BERGUETTE	26	26
St-OMER - BOULOGNE	65	65
St-POL - ABBEVILLE	62	35
St-POL - BULLY-GREMY	38	38
	583	260

La S.N.C.F. fermerait également au service des voyageurs la ligne LENS-gare - LENS-Cité (tramway à voie étroite classé dans les Chemins de fer d'intérêt général).

La suppression du service voyageurs sur certaines lignes de Chemins de fer secondaires d'intérêt général indiquées au plan :

- BULLY - LA BASSEE (Compagnie des Mines de BETHUNE)
- LA LACQUE - ESTREE-BLANCHE (Compagnie du Chemin de fer et des Carrières d'ESTREE-BLANCHE)
- LAPUGNOY - RIMBERT (Compagnie des Mines de MARLES)

est déjà réalisée.

CHAPITRE I

CARACTERISTIQUES DU PLAN

PRESENTE PAR LE COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL.

Les caractéristiques principales du plan sont :

1°- la fermeture au service des voyageurs de lignes d'intérêt général ;

2°- Comme conséquence, le maintien ou la création de services automobiles destinés à les remplacer ;

3°- la suppression de services routiers concurrents du chemin de fer .

Aucune modification ne serait apportée à l'exploitation des lignes de chemin de fer d'intérêt local dont les suivantes :

BOULOGNE - BONNINGUES,

PONT-de-BRIQUES - HARDELOT,

sont déjà fermées totalement au service des voyageurs avec organisation de services de remplacement.

Il est entendu, bien que mention n'en soit pas portée au dossier, que sur toutes ces lignes fermées au service des voyageurs, mais demeurant ouvertes au service des marchandises, les transports de troupes pourraient toujours être assurés sur demande de l'autorité militaire à la vitesse des trains de marchandises.

II - SERVICES AUTOMOBILES A MAINTENIR OU A PREVOIR
POUR DESSERVIR LES RELATIONS CI-DESSUS .-

a) Ligne DON - HENIN-LIETARD.-

Cette ligne était desservie par 5 A.R. quotidiens de trains omnibus.

Il existait en outre les services libres suivants assurant tout ou partie des relations desservies par le fer :

- Service LENS - DON (5 A.R. + 1 A.R. D.F.) de M. WATRELOT-ROSE entre BAUVIN et DON .

- Service LILLE - ARRAS (9 A.R.) des Transports CITROEN entre CARVIN et HENIN-LIETARD.

Le plan prévoyait que le service de remplacement des trains à créer serait assuré par la S.G.T.D. et comporterait 6 A.R. + 1 A.R. les D.F.

Le service des voyageurs a été supprimé le 7 Novembre 1938 par application du décret du 19 Janvier 1934;

le service de remplacement est bien assuré par la S.G.T.D.,
mais la consistance effective adoptée est la suivante :

4 A.R. + 1 R. HENIN - DON + en semaine 2 A. DON - HENIN.

Le plan prévoit :

a) la suppression du service libre de M. WATTRELOT-ROSE et son remplacement par un service créé entre LENS et DON : l'itinéraire et la consistance de ce service seraient les mêmes qu'actuellement entre BAUVIN et DON, mais dans le cas où le service de remplacement passerait par BAUVIN (ce qui est effectivement réalisé) le service de M. WATTRELOT-ROSE serait soumis à une interdiction de trafic sur la relation BAUVIN - ANNOEULIN et vice versa;

b) le détournement du service LILLE - ARRAS des Transports CITROEN entre CARVIN et HENIN-LIETARD, moitié par OIGNIES et COURRIERES, moitié par OIGNIES et DOURGES.

b) Ligne St-OMER - GRAVELINES .-

Cette ligne a été fermée au service des voyageurs le 9 Janvier 1939 en application du décret du 19/1/34 dans les conditions prévues au plan du C.T.D.

c) Ligne AMIENS - St-POL .-

Le Chemin de fer assurait sur cette ligne 2 A.R. AMIENS - St-POL, plus 1 A.R. AMIENS - FREVENT de trains omnibus quotidiens.

Il existe en plus sur la section FREVENT - St-POL 4 A.R. de trains omnibus quotidiens de la ligne St-POL - ABBEVILLE.

Les services libres desservant tout ou partie de ces relations étaient les suivants :

- Service AMIENS - LE TOUQUET des C.A.P. (1 A.R.)
- Service St-POL - AMIENS (2 A.R.) des Cars l'Express

Le plan prévoyait l'organisation suivante des services de remplacement de trains :

a) service de remplacement AMIENS - St-POL comportant au total 4 A.R. obtenu par modification des services libres existants à raison de 3 A.R. aux Cars l'Express et 1 A.R. à la Société Picardie CITROEN ;

b) service de remplacement FREVENT - AMIENS comportant 2 A.R. ,créé par prolongement du service HESDIN - FREVENT de H. DUMONT.

Le service des voyageurs a été supprimé le 7 Novembre 1938 en application du décret du 19/1/34 et le service de remplacement créé, à cette date, comprend uniquement 4 A.R. attribués aux Cars l'Express.

Le service libre AMIENS - LE TOUQUET des C.A.P. a été supprimé entre DOULLENS et LE TOUQUET.

Lors de la suppression du service des voyageurs sur la ligne St-POL - ABBEVILLE, le service de remplacement créé sur cette ligne et exploité par les

Transports CITROEN assurerait 5 A.R. entre FREVENT et St-POL.

d) Ligne ARRAS - DOULLENS.-

Le chemin de fer desservait cette ligne par 3 A.R. ARRAS - DOULLENS et 1 A.R. ARRAS - SAULTY de trains omnibus quotidiens, plus 1 A.R. par semaine ARRAS - DOULLENS.

Il existait en outre les services libres suivants desservant tout ou partie des relations assurées par le fer :

Service ARRAS - DOULLENS des C.A.P. (2 A.R.)

Services BEAUMETZ - ARRAS (2 A.R. + 5 A.R. les S.
+ 1 A.R. les D.)

et BEAUMETZ - DOULLENS (1 A.R. les J.) de
M. DESAILLY

Service ARRAS - DOULLENS (2 A.R. les Merc. et S.)
de M. DIGNOIRE.

Le plan prévoyait des services de remplacement assurés à raison de 8 A.R. quotidiens :

par modification du service actuel des C.A.P.

par création d'un service assuré par la Société
Picardie CITROEN,

l'exploitation étant effectuée en commun par ces deux Sociétés.

Le service des voyageurs a été supprimé le 7 Novembre 1938 en application du décret du 19 Janvier 1934.

La consistance du service de remplacement assuré en commun par les C.A.P. et la Société Picardie CITROËN est différente de celle du plan qui a été reconnue trop importante et comprend les services suivants :

- 4 A.R. + 1 A.R. ARRAS - MONDICOURT
- + 1 A. les D.F. ARRAS - DOULLENS
- + 1 A.R. ARRAS - BELLEVUE + 2 A. les D.F. ARRAS - BELLEVUE et des navettes ARRAS - SAULTY-L'ARBRET.

Les services libres de MM. DIGNOIRE et DESAILLY ont été maintenus sans modification.

e) Ligne BERGUETTE - ARMENTIERES .-

Le Chemin de fer dessert actuellement cette ligne par 6 A.R. de trains omnibus quotidiens.

Il existe en outre les services libres suivants desservant tout ou partie des relations assurées par le fer :

- 1°- service LILLE - AIRE-sur-la-LYS (5 A.R.) des Transports CITROËN entre ARMENTIERES et BERGUETTE ;
- 2°- service LILLE - CAMBRAI (1 A.R.) des Transports CITROËN entre ARMENTIERES et ESTAIRES ;
- 3°- service LILLE - St-POL (2 A.R.) des Transports CITROËN entre ARMENTIERES et St-VENANT ;
- 4°- service BETHUNE - ARMENTIERES (3 A.R.) de M. BECQUET entre ARMENTIERES et LAVENTIE ;

5°- services BETHUNE - LOCON - ESTAIRES (2 A.R. les J.), BETHUNE - LESTREM - ESTAIRES (4 A.R. + 1 A.R. les D.F.) de M. CASSEL entre LA GORGUE et ESTAIRES;

6°- service BETHUNE - MERVILLE (2 A.R. les Merc., 3 A.R. les D.F.) de M. CASSEL entre St-VENANT et MERVILLE ;

7°- service LILLE - AUBERS - MERVILLE de M. ACCOU (2 A.R. + 2 A.R. les D.F.) entre ESTAIRES et MERVILLE.

Accou

Le service de remplacement des trains serait assuré par les Transports CITROEN par modifications de leurs services actuels LILLE - AIRE, LILLE - CAMBRAI, LILLE - St-POL; ces derniers seraient sur l'itinéraire BERGUETTE - St-VENANT - St-FLORIS - CALOITE - MERVILLE - LA GORGUE - LAVENTIE - SAILLY - BAC-St-MAUR - ARMENTIERES fusionnés avec les consistances suivantes :

14 A.R. ARMENTIERES - ESTAIRES,
13 A.R. ESTAIRES - MERVILLE,
18 A.R. MERVILLE - St-VENANT,
16 A.R. St-VENANT - BERGUETTE.

La section St-VENANT - MERVILLE du service BETHUNE - MERVILLE de M. CASSEL serait supprimée.

Les autres services libres seraient maintenus sans modification (1).

(1) Le plan du Nord prévoit la suppression de la section ESTAIRES - MERVILLE du service LILLE - MERVILLE de M. ACCOU : ce transporteur a donné son accord à la suppression.

f) Ligne St-OMER - BERGUETTE .-

Le Chemin de fer dessert actuellement cette ligne par 4 A.R. BERGUETTE - St-OMER et 4 A.R. BERGUETTE - AIRE-sur-la-LYS de trains omnibus quotidiens.

Il existe en outre les services libres suivants desservant tout ou partie des relations assurées par le fer :

- service LILLE - AIRE-sur-la-LYS (5 A.R.) des Transports CITROEN entre BERGUETTE et AIRE-sur-la-LYS;
- service LILLE - St-OMER (4 A.R.) des Transports CITROEN entre AIRE-sur-la-LYS et St-OMER ;
- circuits St-OMER - ARQUES - HAUT-ARQUES - BLENDÉCQUES - ARQUES - St-OMER (11 par jour + 1 les jours de marché + 5 les D.F.) de la Société Le Progrès entre St-OMER et ARQUES.

Le service de remplacement des trains serait assuré par modification des services actuels des Transports CITROEN à raison des consistances suivantes :

- 18 A.R. BERGUETTE - AIRE-sur-la-LYS
- 14 A.R. AIRE-sur-la-LYS - BLARINGHEM
- 12 A.R. BLARINGHEM - St-OMER.

Les circuits de la Société Le Progrès seraient maintenus sans modification.

*il ya le
St-omer Lille
via Hapubrecht
de Atrou sur
parm par arques
(3 A.R.)*

à accu

g) Ligne St-OMER - BOULOGNE .-

La section HESDIGNEUL - BOULOGNE est commune avec la ligne PARIS - BOULOGNE.

Entre St-OMER et HESDIGNEUL, le chemin de fer assure actuellement 4 A.R. de bout en bout et 1 A.R. HESDIGNEUL - DESVRES de trains omnibus quotidiens, et 1 A.R. omnibus tous les samedis entre St-OMER et LUMBRES.

Il existe en outre les services libres suivants desservant tout ou partie des relations assurées par le fer :

- Service LILLE - BOULOGNE par St-OMER (3 A.R.) des Transports CITROEN entre St-OMER et LUMBRES et entre St-OMER et BOULOGNE ;

- Service LILLE - BOULOGNE par AIRE (3 A.R.) des Transports CITROEN entre DESVRES et BOULOGNE ;

- Service BOULOGNE - DESVRES (3 A.R. + 1 A.R. D.F.) de la S.T.A.R.N. ;

- Service BOULOGNE - DESVRES par la route directe (3 A.R. + 1 A.R. les S. et M.) de M. LEMIRE-PERON ;

- Service St-OMER - LUMBRES (4 A.R. + 2 A.R. D.F.) de la Société Le Progrès ;

- Services St-OMER - FAUQUEBERGUES (1 A.R. les S.) St-OMER - HESDIN (2 A.R.) St-OMER - WIZERNES (2 A.R. les S.) de M. PLET, St-OMER - HELFAUT (2 A.R. par mois) de la Société Le progrès entre St-OMER et WIZERNES.

Le service de remplacement des trains serait assuré :

a) par modification sur la section BOULOGNE - DESVRES des services actuels des Transports CITROEN qui comporteront 4 A.R. journaliers ;

b) par la création d'un service St-OMER - DESVRES assuré par les Transports CITROEN à raison de 4 A.R. et d'un service BOULOGNE - DESVRES assuré par M. PIEFFER à raison de 4 A.R.

Les services LILLE - BOULOGNE des Transports CITROEN seraient supprimés.

Les services de la ~~S.P.N.R.M.~~ de M.M. LEMIRE-PERON et PLET et de la Société "Le Progrès " seraient maintenus sans modification.

h) Ligne St-POL - ABBEVILLE .-

Le Chemin de fer dessert actuellement cette ligne par 4 A.R. de trains omnibus quotidiens.

La section FREVENT - St-POL est commune à la ligne AMIENS - St-POL et les dispositions du plan intéressant cette section ont été indiquées ci-dessus à propos de la ligne AMIENS - St-POL .

Le service de remplacement des trains à créer serait assuré par les Transports CITROEN, à raison de 5 A.R. journaliers.

*Vu
également
par le STAB*

i) Ligne St-POL - BULLY-GRENAY .-

Le Chemin de fer dessert actuellement cette ligne par 5 A.R. de trains omnibus quotidiens.

Il existe en outre les services libres suivants desservant tout ou partie des relations assurées par le fer:

1°- Service LILLE - St-POL (4 A.R.) entre BRUAY et St-POL et LILLE - BRUAY (13 A.R.) entre BULLY et BRUAY des Transports CITROEN ;

2°- Service BETHUNE - BRUAY (13 A.R. + 1 A.R. D.F.) de M. CASSEL entre SAINS et BRUAY ;

3°- Service BRUAY - LENS (14 A.R.) de M. CASSEL entre BULLY et BRUAY ;

4°- Service HESDIN - BETHUNE (2 A.R.) de M. LEBAS entre St-POL et BRUAY;

5°- Service LILLERS - LENS (3 A.R.) de M. CASSEL entre BRUAY et BULLY ;

6°- Service BETHUNE - BULLY-GRENAY (1 A.) de la S.T.A.R.N. entre SAINS et BULLY ;

7°- Service BULLY-GRENAY - LOUDAIN (1 A.) de la STARN;

8°- Service BRUAY - St-POL (1 A.R. les V.) des Cars l'Express ;

9°- Service BETHUNE - BRUAY (3 A.R.) de M. CASSEL entre BARLIN et BRUAY ;

10°- Services BARLIN - BETHUNE (3 A.R. les L.) entre BARLIN et SAINS, HAILLICOURT - BRUAY (1 A.R. les M.) et

BOUVIGNY - BULLY (2 A.R. les M. et J.) entre SAINS et BULLY de M. CASSEL ;

11°- Services BRUAY - HAILLICOURT et BRUAY - DIVION (navettes) de M. PICAVET ;

12°- Service HOUDAIN - BETHUNE (1 A.) entre HOUDAIN et BRUAY de la S.T.A.R.N.

Le service de remplacement des trains serait assuré par modification des 4 premiers services (1°, 2°, 3°, 4°) ci-dessus, les Cars l'Express participant à l'exploitation ; la répartition serait la suivante :

LENS - BRUAY : 41 A.R. dont 1 A.R. aux Cars l'Express, 22 A.R. aux Transports CITROEN et 18 A.R. à M. CASSEL.

BRUAY - St- POL : 13 A.R. dont 1 A.R. aux Cars l'Express, 2 A.R. à M. LEBAS, 10 A.R. aux Transports CITROEN.

Les services BETHUNE - BULLY et BULLY - HOUDAIN de la S.T.A.R.N. (6° et 7°) seraient supprimés.

Le service BETHUNE - BRUAY de M. CASSEL (9°) serait détourné entre BARLIN et BRUAY de façon à ne desservir ni MAISNIL, ni HOUDAIN.

Tous les autres services (5°, 8°, 10°, 11° et 12°) seraient maintenus sans modification.

L'organisation du service de remplacement du tramway de la S.N.C.F. LENS-gare - LENS-Cité et l'attribution de ce service ne sont pas indiqués au plan.

III - SUPPRESSIONS ET MODIFICATIONS DE SERVICES ROUTIERS.

1° - A la demande des Chemins de fer d'intérêt général. -

a) Suppressions.

Seraient supprimées :

- la ligne HESDIN - St-POL - ARRAS des Cars l'Express,
 - la section LILLERS - BETHUNE des lignes PERNES - BETHUNE
et AUCHEL - BETHUNE,
 - la section St-VENANT - MERVILLE de la ligne BETHUNE-MERVILLE,
et la ligne BETHUNE - DOUVRIIN de H. CASSEL,
 - les lignes LILLE - BOULOGNE par AIRE entre LILLE et DESVRES,
LILLE - BOULOGNE par St-OMER,
ARRAS - St-POL,
VALENCIENNES - BETHUNE,
LILLE - St-POL entre LILLE et BRUAY,
LILLE - CALAIS par St-OMER,
LILLE - St-OMER par ARQUES entre LILLE et AIRE-
sur-la-LYS,
LILLE - ARRAS par DOUAI,
LILLE - BRUAY par BETHUNE,
- des Transports CITROEN ;
- la ligne AMIENS - LE TOUQUET entre DOULLENS et LE TOUQUET
des Courriers Automobiles Picards ;
 - la ligne HESDIN - PARIS-Plage de M. DUMONT;

- la section HESDIN - St-POL de la ligne HESDIN - BETHUNE de M. LEBAS;
- la ligne AIRE - COYECQUES de M. NOEL ;
- la ligne AMIENS - BOULOGNE de la Société Picardie CITROEN;
- la ligne BOULOGNE - PARIS-Plage de M. PIEFFER ;
- les lignes BETHUNE - BULLY, BULLY - HOUDAIN et LILLE - BRUAY de la S.T.A.R.N.I
- la ligne CALAIS - MARCK de la S.A.T.C.E.
- la ligne LENS - VENDIN-le-VIEIL - DON de M. WATTRELOT-ROSE

b) Détournements et réductions de fréquence.-

Le service BETHUNE - BRUAY de M. CASSEL serait détourné entre BARLIN et BRUAY de façon à ne plus desservir MAISNIL et HOUDAIN.

Le service LILLE - ARRAS par HENIN-LIETARD des Transports CITROEN serait détourné entre CARVIN et HENIN-LIETARD, moitié par OIGNIES et COURRIERES, moitié par DOURGES.

Le service CALAIS - DUNKERQUE de M.M. REGENTEL-DUBUS et MARCHAND, dont la consistance actuelle est de 4 A.R. + 1 A.R. les D.F. serait ramené à 2 A.R.

2°- A la demande des voies ferrées d'intérêt local.-

a) Suppressions .

Seraient supprimés :

- le service GUINES - COULOGNE - CALAIS de M. CANVA (déjà réalisé) ;
- le service BOULOGNE - PONT-de-BRIQUES par St-LEONARD de M. CARON.

b) Détournements.

Le service AIRE - BOMY de M. NOEL serait détourné par BLESOY, SERNY-les-CORONS et ENQUIN-les-MINES.

IV - CREATION DE SERVICES ROUTIERS LIBRES POUR AMELIORER LES DESSERTES DE LA REGION (autres que les services de remplacement.-

Seraient créés les services suivants :

- Service ARDRES - St-OMER (2 A.R.) attribué à la Société Le Progrès;
- Service BETHUNE - LA BASSEE par CAMBRIN (10 A.R.) attribué à M. CASSEL;
- Service VENDIN-le-VIEIL - Sanatorium d'HELFAUT (2 A.R. par mois) attribué à Mme Vve ROSE ;
- Services AVESNES-le-COMTE - St-POL (2 A.R. les L.) et AVESNES-le-COMTE - ARRAS (2 A.R. les Merc. J., S. et D.) attribué à M. BAJUS DELBEY ;
- Services FREVENT - St-POL (1 A.R. les jours de marché et foire à St-POL) et MONTREUIL - ETAPLES (1 A.R. les jours de marché à ETAPLES) attribué à M. DUMONT.
- Le service supprimé LENS - DON de M. WATTRELOT-ROSE serait rétabli avec la même consistance (5 A.R. + 1 A.R. les D.F.) mais avec un itinéraire différent desservant WINGLES, DOUVRIIN et BERCLAU.
- Un service saisonnier BERCK - LILLE - ROUBAIX comportant :
de Pâques inclus au 1^{er} Lundi d'Octobre ; 2 A.R.
du 1^{er} Mardi d'Octobre à Pâques exclu :
1 A. BERCK - ROUBAIX les S. et V.F.
1 A.R. BERCK - ROUBAIX les D.F.
1 R. ROUBAIX - BERCK les L. et Lendemain de fêtes.
ce service serait exploité en commun par M.M.DUMONT et LEBAS.

- Le service HESDIN - St-POL par HUMIERES, service supprimé des CARS l'Express, serait rétabli et attribué à M. LEBAS, avec la même consistance (2 A.R.).

V - SERVICES ROUTIERS CREEES OU MAINTENUS ET AUXQUELS SONT IMPOSEES DES CONDITIONS PARTICULIERES .-

Ces services sont repris dans les tableaux spéciaux II B et II C du dossier ; il s'agit de services ayant des relations communes avec les Voies Ferrées d'Intérêt Général; d'Intérêt Local et les services d'autobus subventionnés.

Les conditions imposées comprennent en dehors des accords de prix et d'horaires :

1°- de nombreuses applications de clauses de prix minima. Ces clauses de prix minima ont été étudiées en distinguant les Chemins de fer d'intérêt général et les Chemins de fer d'intérêt local.

En ce qui concerne les premiers, un accord s'est établi entre la Société Nationale des Chemins de fer et les transporteurs routiers - accord adopté par la suite à l'unanimité par le ^{C. T. D} ~~Comité de Coordination~~ - sur les bases ci-après :

- a) Prix du billet simple routier égal au prix du billet simple de la dernière classe du chemin de fer.

- b) Prix du billet aller et retour routier égal au prix de deux billets simples de la dernière classe du chemin de fer.
- c) Dans le cas où des réductions sont accordées aux familles nombreuses, mutilés, etc... (art. 24 du décret du 25 Février 1938), possibilité pour les services routiers de délivrer des allers et retours au prix de l'aller et retour de la dernière classe majoré de 10 %, avec arrondissement aux 25 centimes supérieurs pour les prix inférieurs à 10 Fr. et aux 50 centimes supérieurs pour les prix supérieurs à 10 Fr.

En ce qui concerne les voies ferrées d'intérêt local, les clauses de sauvegarde n'ont pu être arrêtées par le ~~Comité de Coordination~~ ^{C. T. D.} en raison d'un désaccord entre les délégués des voies ferrées d'intérêt local et les transporteurs routiers.

Le tableau ci-dessous indique les propositions respectives des deux catégories de transporteurs, quant aux tarifs à appliquer sur les tronçons communs.

	Propositions des services routiers	Demandes des voies ferrées d'intérêt local.
a)-Billet simple	Prix de la dernière classe du chemin de fer	Prix de la dernière classe du chemin de fer majoré de 20 %.
b)-Aller et retour.	Prix de deux billets simples de la dernière classe du chemin de fer.	Prix de deux billets simples de la dernière classe du chemin de fer
c)-Aller et retour dans le cas où des réductions sont consenties aux familles nombreuses, mutilés, etc.. (art. 24 du décret du 25/3/38)	Prix du billet aller et retour dans la dernière classe du chemin de fer majoré de 10% avec arrondissement aux 25 c supérieurs pour les prix inférieurs à 10 f et aux 50c. supérieurs pour les prix supérieurs à 10 f.	Prix du billet aller et retour de la dernière classe du chemin de fer majoré de 20 %.

Il y a donc divergence que sur les points a) et c) .

Les transporteurs routiers estiment que les clauses qu'ils proposent assurent une protection suffisante et que, si l'on voulait adopter la demande des voies ferrées d'intérêt local, certains services routiers seraient amenés à supprimer des relations qu'ils assurent seuls.

Les délégués des voies ferrées d'intérêt local se basent, par contre, sur l'article 13 du décret du 25 **Février** 1938 précisant que le transport des voyageurs sur les tronçons communs doit être réservé aux Chemins de fer, et signalent qu'en fin de compte, une protection insuffisante risque d'aggraver les charges financières du Département.

Le C.T.D. n'ayant pu trancher le désaccord a laissé ce point à la décision du Conseil Général.

2°- de nombreuses interdictions ou limitations de trafic qui intéressent en général les services ayant des relations communes avec les tramways et quelques services maintenus sur des relations desservies par les chemins de fer ou leurs services de remplacement :

- relation WAVRANS - AUXI-le-CHATEAU (service DOULLENS - BERCK des Cars l'Express) : interdiction de trafic intérieur ;
- relation LENS - DON (nouveau service LENS - DON attribué à M. WATTRELOT-ROSE) : interdiction de trafic direct ;

- relation BOULOGNE-inclus - PONT-de-BRIQUES-inclus : interdiction de trafic intérieur au service BOULOGNE - HARDELOT de M. PIEFFER et au service BOULOGNE - SAMER de la S.T.A.R.N. ;
- dans le cas où le service de remplacement DON - HENIN-LIETARD viendrait à passer par BAUVIN, interdiction de trafic de bout en bout sur la relation BAUVIN - PROVIN - ANNOEULIN pour le même service ;
- relation NEMPONT - BERCK-Plage : interdiction de trafic intérieur au service DOULLENS - BERCK des Cars l'Express ;
- service BOURS - AUCHEL de M. COPIN-QUINTIN : interdiction de prendre ou descendre des voyageurs à CAUCHY-à-la-TOUR et LA GUILLETINE;
- relation FRUGES (inclus) - CREQUY (inclus) : interdiction de trafic intérieur au service direct FRUGES - CREQUY de M. TRON-SARRAZIN;
- relation ARDRES (inclus) - PONT D'ARDRES (inclus) : interdiction de trafic intérieur au service CALAIS - ARDRES de M. RUFIN.

CHAPITRE II

AVIS DU CONSEIL GENERAL AU SUJET DU PLAN PRESENTE PAR LE COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL.

Lors de la session extraordinaire de Janvier 1938 le Conseil Général, saisi des propositions du C.T.D. relatives à un plan partiel de coordination, avait repoussé ces propositions.

Le plan complet figurant au dossier a été soumis à l'examen du Conseil Général lors de la 1^{ère} session de 1938 qui s'est ouverte le 9 Mai.

Se basant sur la décision négative de Janvier, un des Conseillers Généraux a posé la question préalable; avant de voter sur ce point l'Assemblée a discuté en Commission le principe de l'admission ou du rejet d'un plan comportant la fermeture au service des voyageurs de lignes de chemins de fer; elle a entendu l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées et le représentant de la S.N.C.F.; deux notes établies par la S.N.C.F. avaient été remises à chacun des membres du Conseil Général pour sa documentation. Ces notes figurent au dossier :

- la première expose les économies à attendre de la coordination dans le Département du Pas-de-Calais pour chacune des lignes prévues fermées au service des voyageurs dans le plan du C.T.D., les compare à celles qu'apporterait une exploitation par automotrices, et montre les avantages que présentent, pour les usagers, les dispositions du plan ;
- la seconde est une étude spéciale aux lignes ARLENTIÈRES - BERGUETTE - St-OMER et St-POL - BULLY-GRENAY et démontre la possibilité d'assurer sur ces lignes un service routier de remplacement satisfaisant.

Enfin, finalement la question préalable, ayant été maintenue, a été votée à forte majorité. Le rapport du Préfet du Pas-de-Calais signale que "ce vote implique la volonté de l'Assemblée de se refuser à l'avenir à examiner toute proposition comportant la suppression d'un trafic ferroviaire".

CHAPITRE III

ACCORD ET DESACCORD DES TRANSPORTEURS.

Le rapport de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées signale le différend déjà exposé entre les clauses de sauvegarde proposées par la 2^{ème} et la 4^{ème} catégorie pour les sections de services routiers maintenus en parallèle avec des voies ferrées d'intérêt local.

Le différend qui devait être tranché par le Conseil Général, n'a pu l'être à la suite de l'adoption de la question préalable.

En ce qui concerne les transporteurs n'ayant pas donné leur accord aux dispositions du plan relatives à leurs entreprises, les tableaux spéciaux II A, II B, et II C figurant au dossier les indiquent seulement par le fait que les noms de ces transporteurs ont été soulignés ; ces transporteurs sont les suivants :

M. BIERVOIS,
M. DOUILLY,
M. LEMAIRE Emile,
M. PIEFFER,
M.M. REGENTEL-DUBUS et MARCHAND,
M. SELAME François,

M. VANDERMERSCH,
M. WESTEEL Aimé.

Les raisons du désaccord de ces transporteurs
ne figurent pas au dossier.

NOTA .- Les deux tableaux annexes I et II ci-joints
indiquent :

- a) les suppressions et modifications apportées
aux services routiers ;
- b) la comparaison des fréquences avant et après
application du plan sur certaines relations.

A N N E X E I

TABLIU DES MODIFICATIONS
APPORTÉES AUX SERVICES ROUTIERS

Entreprises	Lignes	Modifications	Compensations
Courriers Automobiles Picards	AMIENS - LE TOUQUET (1 A.R.)	Suppression de la section DOULLENS - LE TOUQUET	Aménagement des services actuels en service de remplacement ARRAS - DOULLENS en commun avec la Société Picardie-Citrôen (8 A.R. prévus au plan)
M. DUMONT	HESDIN - PARIS-Plage (3 A.R.)	Suppression	- 2 A.R. FREVENT - AMIENS à titre de service de remplacement - 2 A.R. AMIENS - St-POL (prévu au plan, non réalisé) - Service créé BERCK - ROUBAIX en commun avec M. LEBAS
M. LEBAS	HESDIN - BETHUNE (2 A.R.)	Suppression de la section HESDIN - St-POL	Service HESDIN - St-POL par HUMIERES (2 A.R.) Aménagement des services actuels en service de remplacement St-POL - BULLY-GRENAY : 2 A.R. St-POL - BRUY Service créé BERCK - ROUBAIX en commun avec M. DUMONT : 2 A.R. par jour de Pâques au 1 ^{er} lundi d'Octobre ; autres périodes : 2 A.R. par semaine.
M. NOEL	AIRE - COYEQUES (1 A.R. les V.) AIRE - BOMY (1 A.R. les V.)	Suppression Détournement	Service de remplacement du chemin de fer LA LAQUE - ESTREE-BLANCHE prolongé jusqu'à BERGUETTE : 3 A.R. BERGUETTE - ESTREE-BLANCHE
Picardie-Citrôen	AMIENS - BOULOGNE (3 A.R.)	Suppression	Compensées dans la Somme
M. PIEFFER	BOULOGNE - PARIS-PLAGE (6 A.R. été, 4 A.R. hiver)	Suppression	Service de remplacement BOULOGNE - St-OMER : 4 A.R. BOULOGNE - DESVRES.
MM. REGENTEL, DUBUS et MARCHAND	CALAIS - DUNKERQUE (4 A.R. + 1 A.R. les D.F.)	Réduction à 2 A.R.	
S.T.A.R.N.	BETHUNE - BULLY-GRENAY (1 A.R.) BULLY-GRENAY - HOUDAIN (1 A.R.) LILLE - BRUY (3 A.R. + 2 A.R. LILLE - BETHUNE)	Suppression Suppression Suppression	Compensée dans le Nord
S.A.T.C.E. (Sté Anonyme des Tramways de CALAIS et extensions)	CALAIS - MARCK (1 A.R. sauf D.F.)	Suppression	
M. WATTELOT-ROSE	LENS - DON par MEURCHIN (5 A.R. + 1 A.R. les D.F.)	Suppression	Rétablissement avec itinéraire détourné par WINGLES et DOUVRIIN

Plan de coordination
des transports de voyageurs
du département du Pas-de-Calais

TABLEAU DES MODIFICATIONS
APPORTÉES AUX SERVICES ROUTIERS

Entreprises	Lignes	Modifications	Compensations
M. CANVA	GUINNES - COULOGNE - CALAIS (14 A.R. + 17 A.R. les D.F.)	suppression	Remplacement des trains V.F.I.L. BOULOGNE - BONNINGUES (2 A.R.)
M. CARON	BOULOGNE - PONT-de-BRIQUES (2 A.R.)	suppression	Report sur OUVREU et MARNIEM
Cars 1 ^{er} Express	HESDIN - ARRAS (2 A.R.)	suppression	Aménagement du service AMIENS - St-POL en service de remplacement des trains (3 A.R. prévus au plan, en réalité 4 A.R.) 1 A.R. St-POL - LENS (service de remplacement St-POL - BULLY-GRENNAY)
M. CASSEL	BETHUNE - BRUY (3 A.R.) PERNES - BETHUNE et AUCHEL - BETHUNE (5 A.R. au total) BETHUNE - MERVILLE (2 A.R. les Merc., 3 A.R. les D.) BETHUNE - DOUVAIN (4 A.R. + 1 A.R. et 1 A. les D.F.)	Détournement entre BARLIN et BRUY Suppression de la section LILLERS - BETHUNE Suppression de la section St-VENANT - MERVILLE Suppression	Aménagement des services existants en services de remplacement de BULLY-GRENNAY - St-POL (18 A.R. LENS - BRUY) Service nouveau BETHUNE - LA BASSÉE (10 A.R.)
Transports CITROEN	LILLE - AIRE - BOULOGNE (3 A.R.) LILLE - St-OMER - BOULOGNE (3 A.R.) ARRAS - St-POL (3 A.R.) VALENCIENNES - BETHUNE (7 A.R. + 3 A.R. VALENCIENNES - IEMS) LILLE - St-POL (4 A.R.) LILLE - CALAIS (3 A.R.) LILLE - St-OMER par AIRE (4 A.R.) LILLE - ARRAS par DOUAI (4 A.R.) LILLE - BRUY par BETHUNE (3 A.R.) LILLE - ARRAS par HENIN-LIENARD (9 A.R.)	Suppression de la section LILLE - DESVRES Suppression Suppression Suppression Suppression de la section LILLE - BRUY Suppression Suppression de la section LILLE - AIRE Suppression Suppression Détournement entre CARVIN et HENIN-LIENARD, moitié par OIGNIES et COURRIERES, moitié par DOURGES	Exploitation des services de remplacement : St-OMER - GRAVELINES (5 A.R.) St-OMER - BOULOGNE (4 A.R.) St-POL - ABBEVILLE (5 A.R.) Aménagement des services actuels en services de remplacement : 14 A.R. ARMENTIERES - ESTAIRES, 13 A.R. ESTAIRES - MERVILLE, 18 A.R. MERVILLE - St-VENANT, 16 A.R. St-VENANT - BERGUETTE 18 A.R. BERGUETTE - AIRE-sur-la-LYS 14 A.R. AIRE-sur-la-LYS - BLARINGHEM 12 A.R. BLARINGHEM - St-OMER BEGUETTE - St-OMER St-POL - BULLY-GRENNAY { 10 A.R. St-POL - LENS 12 A.R. BRUY - LENS

A N N E X E II

COMPARAISON DES FREQUENCES
AVANT ET APRES APPLICATION DU PLAN
SUR CERTAINES RELATIONS

RELATIONS	FREQUENCE AVANT COORDINATION					FREQUENCE APRES COORDINATION					Comparaison des fréquences journalières	Observations
	Voies ferrées intéressées	Nombre de trains	Entreprises routières intéressées	Nombre de navettes par jour	Total	Fréquence par fer	Entreprises routières intéressées	Nombre de navettes par route	Total			
BETHUNE - LILLERS	11 A.R.	CITROEN	4 A.R.	20 A.R.	11 A.R.		11 A.R.	11 A.R.	- 9 A.R.			
LENS - BETHUNE	12 A.R.	CASSEL	5 A.R.	19 A.R.	12 A.R.		12 A.R.	12 A.R.	- 7 A.R.			
BETHUNE - LA BASSEE	13 A.R.	CITROEN	7 A.R.	43 A.R.	13 A.R.	CASSEL	10 A.R.	23 A.R.	-20 A.R.			
LENS - DOUAI	7 A.R.	S.T.A.R.N.	24 A.R.	29 A.R.	7 A.R.	SYLVA BAUDART GAVOIS	7 A.R.	19 A.R.	-10 A.R.	(non compris les A.R. par fer avec chement à LIBERCOURT)		
ARRAS - DOUAI	18 A.R.	CITROEN	6 A.R.	22 A.R.	18 A.R.		18 A.R.	18 A.R.	- 4 A.R.			
ARRAS - St-POL	5 A.R.	CARS L'EXPRESS	10 A.R.	5 A.R.	5 A.R.		5 A.R.	5 A.R.	- 5 A.R.			
HESDIN - St-POL	5 A.R.	CITROEN	3 A.R.	9 A.R.	5 A.R.	LEBAS	2 A.R.	7 A.R.	- 2 A.R.			
HESDIN - ETAPLES	5 A.R.	LEBAS	2 A.R.	9 A.R.	5 A.R.		5 A.R.	5 A.R.	- 4 A.R.			
ETAPLES - BOULOGNE	12 A.R.	CARS L'EXPRESS	2 A.R.	19 A.R.	12 A.R.		12 A.R.	12 A.R.	- 7 A.R.			
		DUMONT	3 A.R.									
		C.A.P.	1 A.R.									
		FICARDIE CITROEN	3 A.R.									
		PIEFFER	4 A.R.									

S.N.C.F. - Région du Nord

TABIEAU DE COMPARAISON DES FREQUENCES

RELATIONS	FREQUENCE AVANT COORDINATION				FREQUENCE APRES COORDINATION				Comparaison des fréquences journalières	Observations	
	Voies ferrées intérieures	Nombre de trains	Entreprises routières intéressées	Nombre de navettes par jour	Total	Fréquence par fer	Entreprises routières intéressées	Nombre de navettes par route			Total
DON - HENIN-LITARD	5 A.R.				5 A.R.					même fréquence	
St-OMER - GRAVELINES	5 A.R.				5 A.R.					même fréquence	
DOULLENS - St-POL	3 A.R.		CARS 1'EXPRESS	2 A.R.	5 A.R.		PICARDIE CITROEN	1 A.R.	4 A.R.	- 1 A.R.	
ARRAS - DOULLENS	3 A.R.		C.A.P.	2 A.R.	5 A.R.		C.A.P. et PICARDIE CITROEN	4 A.R.	4 A.R.	- 1 A.R.	
BERGNETTE - ARMENTIERES	6 A.R.		CITROEN	5 A.R.	11 A.R.		CITROEN	13 A.R.	13 A.R.	+ 2 A.R.	
BERGNETTE - MERVILLE	6 A.R.		CITROEN	5 A.R.	11 A.R.		CITROEN	16 A.R.	16 A.R.	+ 5 A.R.	
St-OMER - BERGNETTE	4 A.R.		CITROEN	4 A.R.	8 A.R.		CITROEN	12 A.R.	12 A.R.	+ 4 A.R.	
St-OMER - BOULOGNE	4 A.R.		CITROEN	3 A.R.	7 A.R.		CITROEN	4 A.R.	4 A.R.	- 3 A.R.	
St-OMER - LUMBRES	4 A.R.		CITROEN LE PROGRES	3 A.R. 4 A.R.	11 A.R.		CITROEN LE PROGRES	4 A.R. 4 A.R.	8 A.R.	- 3 A.R.	
DOULOGNE - DESVRES	5 A.R.		CITROEN S.T.A.R.N. LEMAIRE-PERON	3 A.R. 6 A.R. 3 A.R.	17 A.R.		CITROEN S.T.A.R.N. LEMAIRE PERON PEPPER	4 A.R. 6 A.R. 3 A.R. 4 A.R.	17 A.R.	même fréquence	
St-POL - ABBEVILLE	4 A.R.		CASSEL	20 A.R.	4 A.R.		CITROEN	5 A.R.	5 A.R.	+ 1 A.R.	
LENS - BRUAY	5 A.R.		CITROEN	13 A.R.	38 A.R.		CARS 1'EXPRESS CITROEN CASSEL	1 A.R. 22 A.R. 24 A.R.	47 A.R.	+ 9 A.R.	
BRUAY - St-POL	5 A.R.		CITROEN LE BAS	4 A.R. 2 A.R.	11 A.R.		CARS 1'EXPRESS LEBAS CITROEN	1 A.R. 2 A.R. 10 A.R.	13 A.R.	+ 2 A.R.	
St-OMER - CALAIS	12 A.R.		CITROEN	3 A.R.	15 A.R.				12 A.R.	- 3 A.R.	
St-OMER - HAZEBROUCK	12 A.R.		CITROEN S.T.A.R.N.	3 A.R. 2 A.R.	17 A.R.		S.T.A.R.N.	2 A.R.	14 A.R.	- 3 A.R.	

S.N.C.F. - Région du Nord

Département du *PAS . DE . CALAIS*

Plan de transport
période des hostilités

E.L.L.

SECRETARIAT D'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

Direction Générale des
Transports

Service de la Coordination

3ème Bureau

A R R E T E .

Le Secrétaire d'Etat aux Communications,

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notam-
ment l'annexe A .

Vu le décret du 12 janvier 1939,

Vu la loi du 15 octobre 1940,

Vu le plan minimum des transports de Voyageurs
du département du Pas-de-Calais transmis par le Préfet le
23 mars 1942,

Vu l'avis du Directeur Général des Transports,
en date du 9 Juillet 1942.

A R R E T E :

ARTICLE 1er. - Est approuvé le plan minimum
susvisé de transports de voyageurs du Département du Pas-de-
Calais qui sera précisé comme indiqué ci-dessus :

a) la consistance du Service Lens-Douai des Entre-
prises Westeel et Baudart sera celle indiquée dans le plan
du Nord.

b) les Comités restreints du Nord & du Pas-de-
Calais examineront le cas des services suivants pour lesquels
les plans de transport présentés dans ces deux départements
ne coïncident pas .

Noeux-les-Mines Lille par Delannoy Jules à Noeux-
les-Mines 2 AR. au plan du Pas-de-Calais, 3 AR. au plan du
Nord Boulogne-Lille par Pieffer à Boulogne, 1 AR. mardi et
vendredi au plan du Pas-de-Calais, ne figure pas au plan du
Nord.

Ils présenteront des propositions communes pour
la mise au point de ces plans.

ARTICLE 2.- Cette approbation est donnée sous les réserves suivantes :

a) le plan visé à l'article 1er ci-dessus sera complété par le Comité restreint dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'article 3 ci-après. Les services prévus dans ce plan maximum seront remis en exploitation selon un ordre de priorité déterminé par le Comité restreint, le Groupement départemental des transports routiers entendu. Ces services seront repris au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant. Appel suspensif des décisions prises par le Comité restreint pourra être fait près du Secrétaire d'Etat aux Communications par les Membres du Comité restreint par les Chemins de fer d'intérêt local ou par le Groupement Départemental des transporteurs routiers dans le délai de 8 jours suivant la notification de la décision.

b) les services à rétablir en première urgence après réalisation du plan minimum sont ceux assurant le remplacement des trains des lignes de :

SAINT-POL - ABBEVILLE

DOULLENS - FREVENT,

avec une consistance telle que les trains M.V. ou voyageurs maintenus sur ces lignes puissent être supprimés.

ARTICLE 3.- Le plan maximum visé au § a) de l'article 2 ci-dessus est le plan approuvé par arrêté ministériel du 23 mai 1940 modifié comme suit :

a) la consistance des services de remplacement pourra être modifiée suivant les nécessités du trafic par le Comité restreint en accord avec la S.N.C.F. et les Entreprises routières intéressées.

b) la situation des Entrepreneurs qui, par suite de mobilisation, de réquisition de matériel ou de repli, ont eu leurs services suspendus dans le plan visé au présent article, est réservée. Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du Comité restreint lorsque ces Entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité.

Fait à , Paris le 11 juillet 1942.

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS,

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation,

Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Travaux et Transports
au Secrétariat d'Etat aux Communications,

SCHWARTZ.

ARRÊTÉ

et des Transports

Le Ministre des Travaux Publics

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'annexe A;

Vu le décret du 12 Janvier 1939;

Vu le décret-loi du 19 Septembre 1939;

Vu l'arrêté du 26 Septembre 1939;

Vu le plan d'organisation des transports de voyageurs, pour la période des hostilités, transmis par le Préfet du département du PAS-de-CALAIS le 5 Décembre 1939;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 16 MAI 1940

ARRÊTÉArticle 1er

Est approuvé le plan susvisé d'organisation des transports publics de voyageurs du département du PAS-de-CALAIS pendant la période des hostilités.

Article 2

Cette approbation est donnée sous les réserves suivantes:

1°/ Le service de remplacement de trains de la ligne Don à Hénin-Liétard sera assuré par la S.G.T.D. à raison de 4 A.R.

2°/ Conformément aux dispositions prévues dans le plan de la Somme, la consistance du service de remplacement de trains entre Arras et Doullens par l'itinéraire B sera fixée à 4 A.R.

3°/ La ligne de St-Pol à Bully Grenay sera totalement fermée au service des voyageurs comme il est prévu au plan.

Toutefois, à titre provisoire, un A.R. train ouvrier sera maintenu de bout en bout.

Les services routiers portés au plan comme services de remplacement seront exploités à titre libre et leur consistance pourra être modifiée par le Comité restreint suivant les nécessités du trafic.

.....

27/5
Noud

Reynier

4°/ La consistance des services de remplacement pourra être modifiée suivant les nécessités du trafic par accord entre la S.N.C. et les entreprises routières sous l'égide de l'Ingénieur en Chef.

5°/ Les indications générales prévues à la page 9 du plan sur les prix minima sont à mettre en harmonie avec le décret du 13 Janvier 1939.

6°/ Les 12 A.R. Lens - Bruay de la Société des Autobus Artésiens indiqués à la page 5 du plan comme service de remplacement de la ligne St-Pol - Bruay comprennent sur cette section les services routiers libres ci-après de la même Société indiqués à la page 10:

3 A.R. Lens - Lille
3 A.R. Lens - Auchel
3 A.R. Lens - Bruay

7°/ La consistance du service routier libre Boulogne - Paris Plage de l'entreprise PIEFFER sera fixée à 2 A.R.

8°/ Le service routier libre Hasdin - St-Pol de l'entreprise LEBAS empruntera la R.N. 39.

9°/ La consistance du service routier libre de la Société des Transports CITROEN Lille - Camphin - Hénin Liétard - Arras sera fixée à 3 A.R. de bout en bout avec interdiction de trafic local entre Carvin et Hénin et interdiction de trafic de ou pour Lille pour cette section.

10°/ Les horaires des services routiers maintenus en parallèle seront coordonnés avec ceux du chemin de fer.

11°/ Les services périodiques de foires et marchés pourront être rétablis quand les disponibilités en matériel et personnel le permettront.

Article 3

Un exemplaire du dit plan avec les pièces jointes, restera annexé au présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 MAI 1940

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET
DES TRANSPORTS,

Signé : A. de MONZIE

PLAN MAXIMUM des HOSTILITES

Classification des lignes non reprises au plan minimum

1°/- Lignes de remplacement de trains (généraux et locaux)-

Exploitants	Lignes	Consistances	N° d'ordre d'urgence
Sté CITROEN	St-OMER-GRAVELINES	2 A.R.	3
Ch. de Fer Economiques du Nord	ANZIN à AULNOYE-lez-VALENCIENNES	Navettes	1
S.T.A.R.N.	BULLY-GRENAY - LA BASSEE	3 A.R.	1
Tramways de DUNKERQUE	St-POL-sur-MER à DUNKERQUE-MALO	Navettes	3
	DUNKERQUE-ROSENDAEL MALO	d°	3
	COUDEKERQUE-DUNKERQUE-MALO - LEFFRINCKOUKE	d°	3
Tramways de LILLE	LOMME-DELIVRANCE - Gare de LILLE	Navettes	1
	Marais de LOMME Gare de LILLE	d°	1
	LILLE, Gare Hopital Calmette	d°	1
Sté des Chemins de Fer Economiques	BOLLEZEELE, WORMHOUDT HONDSCHOOTE	1 circuit	1
Sté Béthunoise d'Eclairage	CASSEL (Gare à Ville)	Navettes	2
Sté des Transports Départementaux	COMINES-FRELINGHIEN HOUPLINES	les D.F. 3 A.R. en semaine 4 A.R. + 1 A.R FRELINGHIEN-ARMEN-TIERES + 2 A.R. HOUPLINES -ARMEN-TIERES	1

2°/- Lignes libres -

Exploitants	Lignes	Consistances	N° d'ordre d'urgence
ACCOU à LA GORGUE	LILLE-AUBERS par WAVRIN	3 A.R. + 2 A.R. D.F.	3
AMELOOT à HONSCHOOTE	OOST-CAPPEL-DUNKERQUE	2 A.R. + 1 A.R. les Vend.	3
ARDENS à GRANDE-SYNTHÉ	FORT-MARDYCK-DUNKER- QUE	9 A.R. les lundis, mardis, jeudi, vendr. 11 A.R. les merc. et Sam. 12 A.R. les D.F.	3
	DUNKERQUE- GRAND MARDYCK	3 A.R. les merc. et Sam. 4 A.R. les DF	3
AUTOBUS ARTESIENS à BETHUNE	LA GORGUE à BETHUNE	4 A.R. + 1 les D.F.	2
AUTOBUS VALENCIENNOIS à VALENCIENNES	SOLESMES-CAUDRY SOLESMES-VIESLY-QUIEVY	3 A.R. 1 A.R.	2 2
BAUDART à BILLY-MONTIGNY	DOUAI - BILLY via AUBY	4 A.R.	3
BEREYNE, Gaston, à QUESNOY S/DEULE	QUESNOY à WAMBRECHIES QUESNOY-LILLE via LOMME	1 A.R. Service des D. et F.	2 4
BEREYNE, Henri, à St-OMER	St-OMER à DUNKERQUE via BOURBOURG	2 A.R. /+ 1 A.R. les D.F.	3
BERTRAND, René, à WIGNEHIES	WIGNEHIES-la- CAPELLE	2 A.R.	2
BOUTELLIER	VERCHAIN - ANZIN - MARESCHES-ANZIN/, SAUL- ZOIR, ANZIN/, HAUSSY, DE- NAIN, /AVESNES-lez-AU- BERT à DENAIN	1 A.R. 1 A.R. 1 A.R. 3 A.R. 3 A.R.) (1) Services (Ouvriers 2 2
BRABANT, Victor,	FRESSAIN - ANICHE	1 A.R. Vend. et DF + 1 navette en- tre St-ROCH et ANICHE.	2

Exploitants	Lignes	Consistances	N° d'ordre d'urgence
BRABANT, Victor,	MONCHECOURT-LEWARDE	3 A.R. sauf D.F.	2
BRECHET à TEMPLEUVE	LILLE-TEMPLEUVE	2 A.R.+ 3 A.R. D.F. hiver ou 4 A.R. DF été	3
CHEVALIER à DOUAI	DOUAI - ORCHIES	3 A.R.+ 2 A.R. 1/2 entre DOUAI et Râ- ches	3
St-QUENTINOISE CITROEN à St-QUENTIN	St-QUENTIN-CAMBRAI via HONNECOURT	2. A.R.+1 retour	3
	St-QUENTIN - CAMBRAI via BOHAIN	3 A.R. + 1 A.R. Villers-Outréaux Cambrai	3
Sté CITROEN à LILLE	CAMBRAI-ARRAS	2 A.R.	3
	LILLE-CAMPHIN-HENIN- ARRAS	1 A.R.	3
	LILLE-LA BASSEE (BETHUNE) via ILLIES	7 A.R.	3
COUTEAU WARGNIES-le-GRAND	WARGNIES-le-GRAND à ANZIN	2 A.R.	3
DELANNOY à NOEUX	LA BASSEE à St-ANDRE- lez-LILLE	1 A.R. les lundis et Sam.	4
DEMAREZ	CAPELLE-ANZIN	2.A.R.	2
	VERTAIN-ANZIN	2 A.R.	2
DEMEULEMESTER à WATTRELOS	WATTRELOS-ROUBAIX	2 A.R.	3
DEREUMAUX à NIEPPE	CROIX-du-BAC-ESTAIRES STEENWERCK-ARMENTIERES CROIX-du-BAC-ARMENTIERES NIEPPE-ESTAIRES STEENWERCK-BAILLEUL NIEPPE-BAILLEUL NIEPPE-ARMENTIERES	1 A.R. Jeudis) 1 A.R. Lundis) 1 A.R. Lundis) 1 A.R. Jeudis) 1 A.R. Mardis) 1 A.R. Mardis) 2 A.R. Vendr.)	Services exclusifs de 4 marchés
DE WINTER à FEIGNIES	COUSOLRE-JEUMONT	4 A.R.	2
	FEIGNIES-GOGNIES	3.A.R.	Serv.Ouv.3
DUPTRIAUX et MEGRET GD-FORT-PHILIPPE	GD FORT PHILIPPE DUNKERQUE	4 A.R. + 1 A.R. les DF	3

Exploitants	Lignes	Consistances	N° d'ordre d'urgence
DUTRIAUX et MEGRET GD-FORT-PHILIPPE	GD FORT PHILIPPE GRAVELINES Gare	Navettes	3
	GD FORT PHILIPPE BOURBOURG	1 A.R. Mardis	3
E.L.R.T. MARCQ-en-BAROEUL	LILLE-HALLUIN	6 A.R. + 3 A.R. D.F.	3
FAYT à ECOURT-St-QUENTIN	PALLUEL-ARLEUX (de Rumaucourt)	3 A.R.	2
	PALLUEL-DOUAI (de Sandemont)	1 A.R. les jeudis et Samedis	4
FINAND à VALENCIENNES	MARESCHEs - ANZIN WARGNIES-le-GRAND à ANZIN BAUDIGNIES-ANZIN BERMERAIN-ANZIN VERTAIN - ANZIN VIESLY - ANZIN QUIEVY - DENAIN BEAUDIGNIES - DENAIN VALENCIENNES-PROUVY- DENAIN VALENCIENNES-LE POIRIER	2 A.R. 2 A.R. 2 A.R. 1 A.R. 1 A.R. 2 A.R. 2 A.R. 2 A.R. 2 A.R. 2 A.R.) Transports) ouvriers) et 1) écoliers
FOUACHE à BREBIERES	DOUAI à BOUVIGNIES DOUAI à FAUMONT	3 A.R. 2 A.R.+ 1 A.R. DOUAI à RACHES D. et F.	2 3
GARAGES LINSEL- LOIS à LINSELLES	WERWICQ à LINSELLES HALLUIN - LINSELLES	2 A.R. 2 A.R.) Transports) ouvriers 3
HERNY à CAMBRAI	LOURCHES-PAILLENCOURT CAMBRAI	3 A.R.	3
LECLERCQ, Frères à LOOS-GOHELLE	LA BASSEE - LILLE (de Loos-en-Gohelle)	1 A.R.	2
LESCHAEVE à STEENBECQUE	STEENBECQUE-HAZEBROUCK	1 A.R. Lundis	Marchés 4
	STEENBECQUE à AIRE S/LA LYS	1 A.R. Vendredis	Marchés 4
LESPAGNOL à PAILLENCOURT-	PAILLENCOURT-ANICHE	1 A.R. Vendredis	Marchés 4
LOLLI à DOUAI	DOUAI-LECIUSE-ARLEUX	2 A.R.	3

Exploitants	Lignes	Consistances	N° d'ordre d'urgence
MERLIOT	DOUAI - FECHAIN	1 A.R. sauf Mardis et Vendredis	3
	FECHAIN - ANICHE	1 A.R. les Mardis et Vendredis	Marchés 4
	FECHAIN- CAMBRAI	1 A.R. Mercredis et Samedis	Marchés 4
MOLLET et WATISSEE	ARLEUX - DOUAI a) (de Marquion) b) (de Cambrai)	2 A.R. Mardis 1 A.R. Mercr. et Sam.+ 24 du mois	d° 4
MONNOY CAYET à QUENANT	RAILLENCOURT CAMBRAI (de Lagnicourt)	1 A.R. les Merc. et Sam. et Fêtes à CAMBRAI	d° 4
PARMENTIER, Moïse, à SAUCHY-LESTREE	HAYNECOURT-CAMBRAI (de SAUCHY)	1 A.R. les Jedis et Lundis et 1er du mois 2 A.R. les merc. et Sam. et 24	4
PARMENTIER, Jules, à MARQUION	MOEUVRES-CAMBRAI (de Marquion)	1 A.R.	3
P.T.T. - Direction Région du Nord	Circuit CAMBRAI à CAMBRAI via THUN	2 circuits en sens inverse	2
	Circuit BAILLEUL à BAILLEUL via CAESTRE et STRAZEELE.	d°	2
REGENTEL DUBUS à CALAIS	CALAIS-GRAVELINES	1 A.R. Mercredis	3
	CALAIS-BOURBOURG	1 A.R. Mardis 3 A.R. Jedis 2 A.R. D.F.) Marchés et 4) Saisons
SENCE-DESTOMBES à BAILLEUL	BAILLEUL à HAZEBROUCK	1 A.R. Lundis)
	BOESCHEPE-BAILLEUL	1 A.R. Mardis) Marchés 4
	BAILLEUL-ESTAIRES	1 A.R. Jedis)
S.I.T.A.R. à ANNAPPES	LILLE-BAISIEUX Frontière	2 A.R. + 2 A.R. D.F.	3
Sté AIROISE d'Autobus à AIRE S/la LYS (NOEL Frères)	AIRE S/LA LYS à HAZEBROUCK	1 A.R. Lundis	Marchés 4

Exploitants	Lignes	Consistances	N° d'ordre d'urgence
Sté Béthunoise d'Eclairage à BETHUNE	CASSEL (ville) à LA MAISON BLANCHE	1 A.R. Jeudis	Marchés 4
X S.T.A.R.N.	HAZEBROUCK-LYNDE	2 A.R. Lundis	Marchés 4
X STRASBACH à NEUF MESNIL	X CALAIS-DUNKERQUE AULNOYE-HAUTMONT	3 A.R. 3 A.R.	3
TIRMANT, Oscar, CREVECOEUR S/ESCAUT	CAMBRAI à LES RUES des VIGNES	2 A.R. D.F. les Mercredis, Same- dis et, 24.	3
	par route directe	1 A.R. D.F. du 15/9 au 15/4 + 1 A.R. Jeudis	3
TRANSPORTS DEPAR- TEMENTAUX, 5 Ave- nue Hoche - PARIS	AVESNES à LAROUILLIES (vers VERVINS)	2 A.R. + 2 A.R. les Vendredis	2
VANDERMEESCH à HONDSCHOOTE	HONDSCHOOTE-BAILLEUL	2 A.R.	2
VION et RICQ à VILLERS-CAMPEAU	ANICHE-DENAIN	2 A.R.	3
WATTRIPONT à CAMBRAI	CAMBRAI-BUSIGNY	2 A.R.	3
	CAMBRAI-le-CATEAU (direct par BERTRY)	3 A.R. + 1 A.R. D.F.	

PLAN de TRANSPORTS de VOYAGEURS

établi conformément aux dispositions de la loi du 15 octobre 1940 par
le Comité Restreint Départemental des Transports

- 1- Lignes ou sections de lignes de chemin de fer dont la fermeture au service des voyageurs est effective, ou non encore réalisée.
 - 2- Services routiers de toutes catégories dont la mise ou la remise en marche est prévue et dont l'ensemble constitue le plan MINIMUM.
 - 3- Ordre de priorité à observer dans le rétablissement des services prévus au plan MAXIMUM, mais non repris au plan MINIMUM.
-

A - Lignes ou sections de lignes de la S.N.C.F.
dont la fermeture au service des voyageurs est
effective ou non encore réalisée.

Lignes ou sections de lignes	Longueur en km exploité dans le P.D.G.	Nombre de trains provisoirement en service	Exploitant des services de remplacement	Observations
LENS-Gare - Cité de Méricourt (tramway)	"	néant	VAN BRABANT à LENS (4 AR sauf dimanches et fêtes)	
DON-HENIN-LIETARD	15	néant	S.G.T.D. à PARIS (3 A.R.)	
St-OMER-GRAVELINES	11	néant	néant	Provisoirement sans service de remplacement
St-OMER-BERGUETTE <i>P</i>	23	2 AR	CITROEN à PARIS	Le service routier com- plète le service ferro- viaire
BERGUETTE-ARMENTIERES <i>P</i>	15	3 AR	CITROEN à PARIS (3 AR)	-d°-
St-POL- BULLY-GRENAY <i>P</i>	38	1 AR	néant	Coordination à réaliser
DOULIENS - FREVENT - St-POL (d'AMIENS)	23	2 AR	Sté "Les Cars l'EXPRESS " à St-Pol (1 AR sauf D.&F. + 1 AR les lundi, jeudi, samedi)	Le service routier com- plète le service ferro- viaire. Il n'est pas en mesure de se substituer à lui.
St-POL-ABBEVILLE	35	2 AR	néant	Coordination à réaliser
ARRAS-DOULIENS	32	néant	Sté " Les Courriers Automobiles Picards" à AMIENS (2 AR)	
BOULOGNE-St-OMER	65	2 AR	S.T.A.R.N. sur la section BOULOGNE- DESVRES (3 AR)	Complément du service ferroviaire.

B - Lignes ou sections de lignes de chemin de fer secondaire
d'intérêt général

Lignes ou sections de lignes	Longueur en km exploité dans le P.D.G.	Nombre de trains provisoirement en service	Exploitant des services de remplacement	Observations
BULLY-GRENAY - LA BASSEE VIOLAINES (Cie des Mines de BETHUNE)	11	néant	néant	Provisoirement sans service de remplacement
LA LAOQUE-ESTREE BLANCHE (Cie du Chemin de fer et des Carrières d'Estrée-Blanche)	11	néant	néant	Provisoirement sans service de remplacement
LAPUGNOY-RIMBERT (Cie des Mines de Marles)	7	néant	suppression pure et simple réalisée le 20 décembre 1936. Remplacement dans le cadre de services libres existant dans la région.	

C - Lignes ou sections de lignes de chemin de fer d'intérêt local

BOULOGNE-BONNINGUES	"	néant	néant	Provisoirement sans service de remplacement.
PONT-de-BRIQUES- HARDELOT (tramway)	"	néant	néant	-d°-

Services routiers de toutes catégories dont la mise
ou la remise en marche est prévue et dont l'ensemble constitue
le plan MINIMUM .

TEXTE GENERAL

des CLAUSES de SAUVGARDE

Sur les relations indiquées dans la colonne " Conditions et clauses de sauvegarde ", les transporteurs routiers doivent percevoir, pour chaque trajet simple, un prix minimum au moins égal à celui de la dernière classe du chemin de fer.

Il ne sera pas délivré de billets d'aller et retour par les transporteurs routiers.

SERVICES de REMPLACEMENT de TRAINS S.N.C.F.

Les services routiers de remplacement de trains de la S.N.C.F. assurent obligatoirement tout le service des voyageurs, des bagages, des joumaux et des colis Express, et, éventuellement, en accord avec l'administration des P.T.T., le service des dépêches postales et des colis postaux conformément aux dispositions de l'article 37 du décret du 12 janvier 1939. Sauf exceptions spécialement autorisées par le Comité Restreint Départemental, ils n'assurent aucun autre transport de marchandises.

Explications des renvois

Le renvoi (a) dans la 4ème colonne signifie que le service ne fonctionne pas encore et doit être soumis à l'agrément de l'autorité occupante (O.F.K.670 à LILLE).

Le renvoi (b) signifie que le service a été approuvé par l'O.F.K.670, mais n'a pas encore été mis en marche.

Exploitants	Services à assurer	Consistances	Conditions et clauses sauvegarde Observations
ACCOU Jules à LA GORGUE	LILLE-LOOS-HAUBOURDIN-ENGLOS- RADINCHÉM-LE MAISNIL-FROMELLES AUBERS-FAUQUISSART-LAVENTIE ESTAIRES-LA GORGUE	2 A.R.	Voir plan de Nord
AUTOBUS ARTESIENS (Sté les) à BETHUNE	BRUAY-LABUISSIÈRE-HESDIGNEUL FOUQUIÈRES-BETHUNE	6 A.R.	
	LENS-LOOS-BULLY-AIX-SAINS- HERSIN-BARLIN-HAILLICOURT- Fosse 6 BRUAY	4 A.R.	Entente d'horaires avec la S.N.C.F.
	BETHUNE-NOEUX-SAINS	6 A.R.	
	AUCHEL-LOZINGHEM-ALLOUAGNE- CHOCQUES-VENDIN-BETHUNE	2 A.R.	
	AUCHEL-MARIES-LA PUGNOY- CHOCQUES-VENDIN-BETHUNE	3 A.R.	
	BRUAY-CAMBIAIN-DIVION-AUCHEL	5 A.R.	
	BETHUNE-BEUVRAY-SAILLY- NOYELLES-VERMÈLES-LOOS- Fosse 12 - LENS	3 A.R. (a)	Clause de sauvegarde de S.N.C.F. sur la rela- tion LENS-BETHUNE et vice-versa et entente d'horaires
BAJUS Alexandre à AVESNES-le-COMTE	SUS-SAINT-LEGER-GRAND RULLE- COURT-AVESNES LE-COMTE-BARLY FO SSEUX-HAUTEVILLE-WANQUETIN- WARLUS-DAINVILLE-ARRAS	2 A.R. (a)	
BAJUS Paul à AVESNES-le-COMTE	ARRAS-AGNEZEL/DUISANS-HABARCQ NOYELLES, LATTE St-QUENTIN- NOYELLE-VION-AVESNES-le-COMTE BEAUFORT BLAVINCOURT-LIENCOURT LE CAUROY-ESTREE WAMIN-REBREU- VIETTE-REBREUVE S/CANCHE- BOURET-FREVENT	1 A.R.	Clauses de sauvegarde 2ème catégorie
	ARRAS-IOUEZ-PONT du GY-LARESSET HABARCQ-NOYELETES-LATTE St- QUENTIN-NOYELLE VION-AVESNES le COMTE	1 A.R.	Clause de sauvegarde 2ème catégorie

Exploitants	Services à assurer	Consistances	Conditions et Clauses sauvegarde Observations
BAUDART Sylva et C ^o (Sté) à BILLY-MONTIGNY	LENS-SALLAUMINES-MERICOURT- Fosse 3 - BILLY-MONTIGNY -HENIN LIEPARD-NOVELLES GODAULT - Rte Nationale -COURCELLES L/LENS FLERS-LAUWIN-PLANQUE-DOUAI (Service exploité en commun avec M. WESTEEL de LENS)	4 A.R. + 1 A.R. BILLY- LENS	Clauses de sauvegarde S.N.C.F. et entente d'ho- raires avec la S.N.C.F.
	BILLY MONTIGNY - HENIN LIEPARD- NOVELLES GODAULT (Village)- COURCELLES L/LENS-AUBY-FLERS LAUWIN-PLANQUE-DOUAI	3 A.R.	-d°-
BENOIT Jules à LENS	LENS-VENDIN LE VIEIL-WINGLES MEURCHIN-BAUVIN PROVIN - ANNOEULLIN-DON	3 A.R.	Pas de trafic intérieur à la section ANNOEULLIN- DON et vice versa et clause de sauvegarde SNCF
LIERVOIS Abel à LENS	LENS gare-SALLAUMINES-MERICOURT FOUQUIERES-Rte Nationale- Fosse 2 -BILLY MONTIGNYgare	4 A.R.	Clause de sauvegarde S.N.C.F.
	ESTEVEILLES-DON	1 A.R.	Service exclusif d'ouvriers mineurs
	ESTEVELLES-ANNOEULLIN-PROVIN	1 A.R.	-d°-
SVELOT Joseph à ARRAS	NEUVILLE BOURJONVAL-RUYAULCOURT BERTINCOURT-HERMINES-DOIGNIES- BEAUMETZ- L/CAMBRAI-MORCHIES- LAGNICOURT-NOREUIL-ECOUST-St MEIN-CROISELLES-HENIN-s-COJEUL NEUVILLE V PASSE-BEAURAINS- ARRAS	1 A.R. les L. mer.-J. S. + 1 A.R. BERTIN- COURT- ARRAS le mar di (a)	Clause de sauvegarde 2ème catégorie
	BERTINCOURT-CAMBRAI par RUYAULCOURT-NEUVILLE BOURJONVAL METZ EN COUTURE-PRESCAULT- RIBECOURT-MARODING- NOVELLES- CAMBRAI	1 A.R. les mer credi et sam.	-d°-
CARON Charles LE PORTEL	BOULOGNE-OUTREAU-LE PORTEL- EQUIHEN	5 A.R. sauf D. & F (a)	Maintien de l'accord de non concurrence déjà in- terven avec les tramways de Boulogne.

Exploitants	Services à assurer	Consis- tances	Conditions et Classes sauvegarde Observations
<p>CARS L'EXPRESS (Sté Les) à St-POL</p>	<p>St-POL-DOULLENS-AMIENS par PREVENT à la R.N. n° 16</p> <p>St-POL-MARIES</p> <p>HESDIN-AUCHY-ANVIN-St-POL- MARIES (assuré provisoirement par M. DUMONT à HESDIN)</p>	<p>1 A. R. sauf D. & F. + 1 A.R. les l. jeudi, samedi</p> <p>1 A.R. sauf D. et F.</p> <p>1 A. R. sauf D. et F.</p>	<p>Service de remplacement de la ligne St-POL- DOULLENS. Le service rou- tier complète le service ferroviaire sans s'y substituer.</p> <p>Service exclusif d'ou- vriers mineurs</p> <p>- d° -</p>
<p>CITROEN (Sté des TRANSFORMES) à PARIS</p>	<p>LILLE-THUMESNIL-WATTIGNIES- L'ARBRESSEAU-L'AMTPEUSE- TEMPLEMARS-SECLIN-PHALEMPIN- CAMPIN-CARVIN-PONT MAUDIT- ANNAY-HANNES-LOISON-LENS (R.N. 25 entre LENS et CARVIN)</p> <p>LILLE-ARMENTIERES-ERQUINGHEM- BAC-SAILLY-ESTAIRES-LA GORGUE MERVILLE-St-VENANT-BERGUETTE ISBERGUES-ARE-S-la-LYS- BLENDECQUES-ARQUES-St-OMER</p> <p>LILLE-HAUBOURDIN-FOURNES- LA BASSEE-CAMBRIN-BEUVRY-HAILLI- COURT-BRUAY-LA COMTE-MONCHY BRETON-St-POL</p>	<p>5 A.R.</p> <p>3 A.R.</p> <p>2 A.R.</p>	<p>Voir plan du Nord</p> <p>Voir plan du Nord Service de remplacement des lignes BERGUETTE- ARMENTIERES et St-OMER- BERGUETTE.</p> <p>Plan du Nord. Interdic- tion de trafic intérieur à la section LILLE-CAMBRIN sauf entente avec M. DELANNOY</p>
<p>COURPIN Augustin à HESDIN</p>	<p>HESDIN-St-AURBERTHE- LE QUESNOY-LA GRACE-REGNAUVILLE- LABROYE-LE BOULLE-BAMBOU- ESTREES-GRECY FONTAINE sur MAYE-FROYELLES-BOUVAST-CAUCHY NEUILLY-L'HOPITAL-LE PLESSIEN ABBEVILLE</p>	<p>1 A. R. mardi jeudi samedi</p>	
<p>DELAMBRE Fernand à BUCQUOY</p>	<p>BUCQUOY-PUISIEUX-HEBUTERNE- SAILLY-BAILLENCOURT-SOUSTRE- FONC-QUEVILLERS-HANNESCAMPS- BIENVILLERS-MONCHY AU BOIS- RANSART-Briqueterie de BLAIRVILLE-BLANC MONT-RIVIERE- WAILLY-ACHICOURT-ARRAS</p>	<p>1 A. R. sauf D. & F.</p>	

Exploitants	Services à assurer	Consis- tances	Conditions et Clauses sauvegarde Observations
DELANNOY Jules à NOEUX	NOEUX-L/MINES-SAINS-BULLY GRENAY LES BREBIS-LE PHILOSOPHE- VERMEILLES-AUCHY-L/MINES-LA BASSEE-ILLIES-WIERE-FOURNES- LIGNY-HAUBOURDIN-LOOS-LILLE	2 A.R.	Clause de sauvegarde et entente d'horaires avec la S.N.C.F.
DELAPIACE à AUBIGNY-en-ARTOIS	AUBIGNY en ARTOIS-SAINS en COHELLE (fosse 10) par CAMBLI- GNEUL-SERVINS-BOUVIGNY- BOYEFFLES	1 A.R. D. & F.	Service exclusif d'ou- vriers mineurs
DELENGAIGNE Georges à MEURCHIN	LENS-LOISON-ANNAY-PONT à VENDIN MEURCHIN-ESTEVELLES-CARVIN	3 A.R. (a)	Clause de sauvegarde S.N.C.F. Entente d'ho- raire avec M. BENOIT
DELEPLACE à ANNOEULLIN	HARNES-COURRIERES-OIGNIES- LIBERCOURT-WAHAGNIES-THUMERIES- LA NEUVILLE-ATTICHES-MARTIN- SART-SECHEM-WATTIGNIES-LILLE	2 A.R.	Plan du Nord
DHEDIN Charles à MONT-St-ELOI	MONT-St-ELOI-MAROEUIL-NEUVILLE- St-WAAST-THEUS-VIMY-AVION	1 A.R. D. & F.	Service exclusif d'ouvriers mineurs
DUMONT Georges à HESDIN	HESDIN-St AUSTRERBERTHE-St GEORGES-VIEIL-HESDIN-WAIL- GALAMETZ-PETIT FILLIEVRES- AUBROMETZ-CONCHY-BOUBERS-LIGNY FREVENT	1 A.R. le jeudi	
FONSECA Francis à WIMEREUX	BOULOGNE-WIMEREUX-AUDRESSELLES	2 A.R. D. & F.	
FOUACHE-HENNEBOIS à BREBIERES	BREBIERES-CORBEHEM-COURCHELLETES IAMBRES-DOUAI	4 A.R.	Entente d'horaires avec la S.N.C.F. et clause de sauvegarde
IALIN (Mme Veuve) à VIS EN ARTOIS	ARRAS-TILLOY-MONCHY-GUEMAPPE VIS EN ARTOIS-HAUCOURT-VILLERS L/GAGNICOURT-BARALLE-MARQUION- MAISON NEUVE-RAILLENCOURT- CANTIMPRE-CAMBRAI	2 A.R. D. & F.	Maintien des ententes déjà intervenues avec les Cies d'ACHIEF à BAPAUME et de BOISLEUX à MARQUION
	VIS en ARTOIS-CROISILLES- BAPAUME-BEUGNATRE-VAUX-VRAUCOURT MORY-ERVILLERS-BOYELLES-BOIRY BECQUEREILLE-MERCATEL-BEAURAINS- ARRAS	1 A.R. mercre- di et samedi (a)	

Exploitants	Services à assurer	Consis- tances	Conditions et Clauses sauvegarde Observations
LEBAS Léonce à MARCONNELLE	HESDIN-LE PARCQ-INCOURT-NEULEPTE HUMIERES-CROIX-St-POL-BRUAY	1 A.R.	Clause de sauvegarde S.N.C.F. et entente d'horaires.
LECLERCQ Frères à LOOS-en-GOHELLE	LOOS en GOHELLE-LENS-LOISON- HARNES-MONT ENY en GOHELLE- HENIN LIETARD-ARLEUX en GOHELLE BAILLEUL-ARRAS	2 A.R. HENIN ARRAS + 1 A.R. LOOS HENIN (a)	Interdiction de trafic intérieur à la section HARNES-HENIN-LIETARD et vice versa
LEMAIRE Emile à GUINES	GUINES-HAMES-BOUCRES-St-TRICAT NIELLES-FRETHUN-CALAIS	2 A.R.	Entente d'horaires avec les V.F.I.L.
LEMAIRE PERON à LA CAPELLEBAINCTHUM	BOULOGNE-St-MARTIN-LA CAPELLE	2 A.R. (a)	Clause de sauvegarde 2ème catégorie
	BOULOGNE-St-MARTIN-LA CAPELLE BAINCTHUM-FORT MAHDN-WIRWIGNES DESVRES	2 A.R. le mardi (a)	-d°-
DOLLET et WATISSEE à OISI-le-VERGER	LECIUSE DOUAI par ESTREES- GOUY GOEULEIN	1 A.R.	
	SAUCHY LESTREE-OISI le VERGER PALUEL-ARLEUX-gare	1 A.R.	
	OISI-SAUCHY-HAYNECOURT-CAMBRAI	1 A.R. mer- credi	
NOEL Marcel à AIRE-s-la LYS	AIRE-s-LA LYS-ESTREES BLANCHE FIECHIN	1 A.R. vendre di (a)	
	AIRE-BOESEGHEM-HAZEBROUCK	1 A.R. lundi	Plan du Nord
OLIVIER à LECIUSE	DOUAI-LECIUSE via VITRY en ARTOIS (exploité provisoire- ment sur le tronçon BREBIERES- DOUAI par M. FOUACHE-HENNEBOIS)	2 A.R.	; Plan du Nord Clause de sauvegarde et entente d'horaires avec la S.N.C.F.
PIEFFER à BOULOGNE	BOULOGNE-LILLE par ARQUES- HAZEBROUCK-BAILLEUL-ARMENTIERES	1 A.R. mardi & ven credi	Aucune concurrence sur les parcours desservis par les tramways de Boulogne et de Lille

Exploitants	Services à assurer	Consis- tances	Conditions et Clauses sauvegarde Observations
PIET Eugène à HESDIN	HESDIN-RUISSEAUVILLE-FRUGES- FAUQUEMBERGUES-CLEFY-WIZERNES- St-OMER	1 A.R. sauf D. & F. (b)	clause de sauvegarde 2e catégorie sur la re- lation Fruges-Fanquem- bergues et vice-versa
REGENTEL, DU BUS et MARCHAND à CALAIS	CALAIS-LES ATTAQUES-GUMPS- COURGAIN-d'OFFEKERQUE-NOUVELLE EGLISE-VIEILLE EGLISE-St-OMER CAPELLE-St FOIQUIN	2 A.R. (b)	
RUFFIN à ANDRES	ANDRES-PONT d'ANDRES-LES ATTAQUES TROIS COMMUNES-CALAIS	3 A.R. sauf D.&F.	Clauses de sauvegarde de 2e catégorie
SELAME François à ANGRES	LENS-LIEVIN-ANGRES-SOUCHEZ- NEUVILLE-St-VAAST-ARRAS	2 A.R. + 1 A.R. LIEVIN LENS	Clause de sauvegarde 2e catégorie entre LENS et LIEVIN et vice- versa
	AUBIGNY en ART OIS-CAMB LIGNEUL- SERVINS-GOUY-SAINS-LIEVIN	2 A.R. sauf D.&F.	Service exclusif d'ouvriers mineurs
Sté "LES TRANSPORTS en COMMUN LENS OIS" à LENS	LA BASSEE-AUCHY-HAINES-Fosse 13 HULUCH-Fosse 14-LENS gare	3 A.R.	
	LENS gare-SALLAUMINES-NOYELLES S/ LENS S-LOI SON-HARNES-COURRIERES OIGNIES	3 A.R. (a)	
Sté des COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS à AMIENS	ARRAS Gare-R.N.25-BEAUMETZ-1' ARBRET-MONDICOURT-POMMERA- DOULLENS	2 A.R.	Plan de la Somme. Service de remplace- ment de trains. En- tente d'horaires avec la S.N.C.F.
Sté GENERALE des TRANSPORTS DEPARTE- MENTAUX à PARIS	HENIN-LIETARD-MONTIGNY en GOHELLE-HARNES-COURRIERES- GARVIN-ANNOEULLIN-DON	3 A.R. (a)	Service de remplacement de trains. Entente d'ho- raires avec la S.N.C.F.
S.T.A.R.N. à PARIS	LILLIE-WATTIGNIES-SECLIN-GONDES- COURT-ALLIENNES-ANNEULLIN-PROVIN MEURCHIN-WINGLES-DOVRIN-LA BASSEE-BETHUNE	1 A.R. + 1 A.R. LILLIE LA BASSEE	
	ARRAS gare-ANZIN-St-AUBIN- MARCEUIL-MONT-St-ELOI-VILLERS en BOIS-CAMBLAIN l'ABBE-ESTREES CAUCHY- CAUCHIN LE GAL-REBREVUE-HOUDAIN DIVION-BEJAY	3 A.R.	

Exploitants	Services à assurer	Consistances	Conditions et Clauses sauvegarde Observations
S.T.A.R.N. à PARIS (suite)	BRUAY-MARLES-AUCHEL-RIMBERT- BURBURE-LILLERS gare	2 A.R.	
Sté des CHEMINS de FER ECONOMIQUES du NORD à PARIS	BRUAY-LA BUISSIERE-HESDIGNEUL FOUQUIERES-L/BETHUNE-LA PIERRETTE BETHUNE	1 A.R.	
VAN BRABANT à LENS	BOULOGNE-PONT-de-BRIQUES-ISQUES HESDIN l'ABBE-HESDIGNEUL-CARLY- SAMER-LONGFO SSE-DESVRES	3 A.R. (a)	clause de sauvegarde 2e catégorie
Sté des CHEMINS de FER ECONOMIQUES du NORD à PARIS	LENS-LIEVIN-ANGRES	8 A.R.	Service routier subs- titué à certains trains
WESTEEL Aimé à LENS	LENS-gare-AVION-MERICOURT-MAROC BILLY-MONTIGNY	4 A.R. sauf D. & F.	Service de remplacement du petit train de la cité. Clause de sauve- garde S.N.C.F. sur la relation LENS-BILLY et vice versa.
WESTEEL Aimé à LENS	Exploitation en commun avec la Sté BAUDART & C ^o , de la ligne LENS-DOUAI		

ORDRE des PRIORITES
à observer dans le rétablissement des services du
plan **MAXIMUM** non repris au plan **MINIMUM**

1°- Services de remplacement de trains

Exploitants	Services	Consistances au plan maximum	N° d'ordre d'urgence
Sté des Transports CITROEN à PARIS	St-OMER-GRAVELINES	2 A.R.	1
LEBAS à MARCONNELLE	St-POL-BULLY GRENAY-LENS	2 A.R. St-POL-BRUAY 21 A.R. BRUAY-LENS	- Coordination à réaliser
Sté LES CARS l'EXPRESS à St-POL		21 A.R. BRUAY-LENS	
Sté LES AUTOBUS ARTESIENS à BETHUNE		6 A.R. LENS-St-POL	
Sté des TRANSPORTS CITROEN à PARIS			
Sté des TRANSPORTS CITROEN à PARIS	St-POL-ABBEVILLE	2 A.R.	1
-d°-	BOULOGNE-St-OMER	4 A.R.	1
S.T.A.R.N.	BULLY-GRENAY-LA BASSEE	2 A.R.	2
NOEL Marcel à AIRE	LA LACQUE-ESTREE BLANCHE	2 A.R. le vendredi	5
LEMAIRE PERON à LA	BOULOGNE-BONNINGUES	2 A.R.	
<u>2°- Services routiers organisés en remplacement de trains ou de tramways</u>			
Cie du CHEMIN de FER de BOISLEUX à MARQUION	ARRAS-CAMBRAI	2 A.R. sauf mardi	4
Sté des Chemins de fer économiques du Nord	LENS-FREVENT	1 A.R.	3
Sté Ane des tram- ways de CALAIS	GUINES-CALAIS	14 A.R.	1 (assuré provisoirement par M. LEMAITRE à GUINES)- 2 A.R.

3°- Autres services routiers

LES AUTOBUS ARTESIENS à BETHUNE	BETHUNE-St-VENANT BETHUNE-ESTAIRES LILLERS-BRUAY (section) de la ligne LILLERS-LANS HOUCHAIN-BETHUNE (marché) AUCHY-BETHUNE d° GOSNAY-BETHUNE d° LIERES-AUCHEL d° BARLIN-BETHUNE d° AUCHEL-LILLERS d° AUCHEL-PERNES d°	1 A.R. 1 A.R. 3 A.R. 2 A.R. 2 A.R. 2 A.R. 1 A.R. 1 A.R. 1 A.R. 1 A.R.	3 3 2 4 4 4 4 4 4
BAJUS Alexandre à AVESNES LE COMTE	AVESNES LE COMTE-DOULLENS	1 A.R. jeudi et jour de foire	4
BAUDART & C° à BILLY-MONTIGNY	LENS-BILLY-MONTIGNY	3 A.R. + 1 A.R. D. & F.	2
BELLEVILLE à MERLIMONT	MERLIMONT-RANG-ou-FLIERS MERLIMONT plage-LE TOUQUET MERLIMONT village- ETAPLES gare MERLIMONT plage-BERCK plage	1 A.R. + 1 A.R. D. & F. 1 AR scolaire 1 AR mardi et vendredi 2 AR	3 3 3 4
BEREYNE Henri à St-OMER	BOURBOURG-St-OMER	2 AR sauf vendredi + 1 AR D. & F.	4
BERTELOOT Léon à CALAIS	CALAIS-BOULOGNE	4 A.R.	4
BIERVOIS Abel à	LENS-BILLY GRENAY	3 A.R.	1
BOUPHIE Maurice à	BERCK plage-ETAPLES STELLA plage-ETAPLES STELLA plage-PARIS plage	4 A.R. + 1 AR mardi et veni. 1 A.R. + 1 AR jour marché 2 A.R. (scolaire)	3 3 4
BRICHE à ETAPLES	ETAPLES-PARIS plage	8 A.R.	2
BRONCNIART à ARRAS	ARRAS-FAMPOUX	2 A.R. mercredi et samedi	4
BURLOT Joseph à	ARRAS-HAMELINCOURT-ARRAS NEUVILLE BOURJONVAL- BAPAUME-LE TRANSLOY ARRAS-HENIN-LIETARD	2 A.R. samedi 1 A.R. vend. et jours de marché à BAPAUME 1 A.R. vend. + 1 A.R. sam. entre IZEL et ARRAS	4 4 4
CARON Alfred à PONT-de-BRIQUES	BOULOGNE-PONT-de-BRIQUES	1 A.R. + 1 A.R. D. & F.	1

CARS L'EXPRESS à St-POL	Services de marché de St-Pol		
	par ECOIVES -----BLANGEMENT	2 A.R. lundi	4
	par ECLIMEUX -----RAMECOURT	1 A.R. lundi	4
	par BOURS ----- BRIAS	1 A.R. lundi	4
	par CHELERS ----- OSTREVILLE	1 A.R. lundi	4
	par LA THIEULLOY-- TROISVAUX	1 A.R. lundi	4
	Services du marché de PERNES		
	par DIEVAL et BOURS	1 A.R. jeudi	4
	par BRIAS ... DIEVAL ...MAREST	1 A.R. jeudi	4
	Service de marché de BRUAY		
par DIEVAL-OURTON-DIVION	1 A.R. vendredi	4	
FREVENT-St-POL	1 A.R. sauf D. & F.	service scolaire 3	
C ^{ie} des CHEMINS de fer d'ACHIEZ à BAPAUME	BAPAUME ... WARLENCOURT ...	2 circuits	4
	TILLOY BAPAUME		
	BAPAUME ... MORCHIES	2 circuits	4
	LA RAVERIE ... BAPAUME		
CITROEN (Sté des Transports) à PARIS	HENIN-LIETARD-ARRAS	3 A.R.	1
	LILLE-HENIN-LIETARD par CARVIN	1 A.R.	1
COPIN-QUINTIN à PERNES	BOURS-FLORINGHEM-AUCHEL	1 A.R. mardi	4
	HUCLIERS-PERNES	1 A.R. jeudi	4
	PERNES en ARTOIS-St-POL	1 A.R. lundi	4
	SACHIN-PERNES	1 A.R. jeudi	4
COURTIN Augustin à HESDIN	RAYE-s-AUTHIE-HESDIN	1 A.R. jeudi ou 2e mercredi du mois + 1 A.R. entre REGNAUVILLE et HESDIN	4
	HESDIN-AUXI le CHATEAU- GRIGNY-HESDIN	1 A.R. samedi 1 A.R. jeudi et 2e mercredi du mois	4
	ERQUIERES-HESDIN	1 A.R. le jeudi ou 2e mercredi du mois	4
COUSIN à LENS	LENS-FOUQUIERES Fosse 7	5 A.R. + 1 A.R. D. & F.	1
DELAMBRE Eugène à BUCQUOY	BUCQUOY-DOULLENS	1 A.R. jeudi	3
	BUCQUOY-ARRAS	2 A.R. lun.mard. et samedi	3
	BUCQUOY-ACHIEZ	2 A.R.	2
DELAMBRE Fernand à BUCQUOY	ARRAS ... RAN SART .. BAILLENCOURT .. BIENVILLERS ARRAS	1 circuit le samedi	3

DELANNOY à NOEUX	NOEUX-SAINTE-ANDRE	1 A.R. lundi et samedi (ouvrières)	4
DELENGAIGNE Georges à MEURCHIN	LEN S-WINGLES	6 A.R. + 1 A.R. les D. & F.	3
	MEURCHIN-CARVIN	3 A.R.	3
DUMONT à HESDIN	HESDIN-SAINTE-POL	1 A.R. lundi et jours de foire	3
	MONTREUIL-DESVRES	1 A.R. mardi et jours de foire	3
	Circuit de MONTREUIL par ECUIRES BOUSSENT	1 A.R. le samedi	3
	MONTREUIL-HESDIN	1 A.R. + 1 A.R. le jeudi ou 2e mercredi du mois	3
	BERCK-Plage-ROUBAIX	1 aller BERCK- ROUBAIX les samedi et veilles de fêtes 1 A.R. D.& F. 1 retour ROUBAIX- BERCK les lundi et lendemain de fêtes	2
	FREVENT-St-POL par BUNEVILLE	1 A.R. les jours de marché et de foire à St-POL	3
	MONTREUIL-ETAPLES par HUBERSENT	1 A.R. jours de marché à ETAPLES	4
FAUQUEUX à FRUGES	FRUGES-HESDIN	2 A.R. mardi, jeudi et 2e mercredi du mois	3
	FRUGES-BEAURAINVILLE	2 A.R. lundi, mer- credi, samedi sauf 2e mercredi du mois	4
	FRUGES-PLANQUES FRUGES	1 A.R. samedi	4
FAYEUILLE Auguste à MARQUISE	MARQUISE ... COLEMBERT ..DESVRES	1 A.R. mardi, vendredi et jours de foire	4
	MARQUISE ..WISSANT..MARQUISE	2 circuits le jeudi	4
	MARQUISE ..FERQUES-MARQUISE	2 circuits le jeudi	4
	MARQUISE ..St-INGLEWERT ..MARQUISE	1 circuit le samedi	4
	MARQUISE-RETY	2 A.R. jeudi	4
	MARQUISE(ville)-MARQUISE(gare)	navettes	2

FAYEULIE Auguste à MARQUISE (suite)	BOULOGNE-WISSANT	2 A.R.	2
	MARQUISE-St INGIEVERT-CAIAIS	1 A.R. samedi	2
	MARQUISE ... HYDREQUENT-MARQUISE	2 A.R. jeudi	3
	CAIAIS-GRIS NEZ	2 A.R. + 1 A.R. les D. & F.	4
FAYT Léon à ECOURT St Quentin	RUMAU COURT-ARLEUX gare	1 A.R.	4
FINET-WAVELET à LOUEZ-L/UISANS	MAROEUIL-ARRAS	2 A.R. + 2 A.R. le samedi	1
FONSECA et BRACQBIEN à WIMEREUX	BOULOGNE-WISSANT	2 A.R. + 2 A.R. mercredi, samedi D. & F.	2
HALLIEZ-GELIEZ à OIGNIES	LIBERCOURT gare-OIGNIES	8 A.R.	1
LALIN (Vve) à VIS en ARTOIS	CAGNICOURT-ARRAS	2 A.R. les mercredi et samedi	4
	ARRAS-St MARTIN s/COJEUL -ARRAS	2 A.R. le samedi	4
LEBAS Léonce à MARCONNELLE	MARCONNELLE-HESDIN	1 A.R.	3
	BOULOGNE-St-OMER	2 A.R.	2
LECLERCQ Frères à LOOS-en-GOHELLE	LOOS-LILLE	1 A.R.	4
LEMAIRE Emile à GUINES	GUINES-LICQUES	2 A.R. lundi 1 A.R. vendredi	4
	GUINES-DES VRES	1 A.R. mardi	4
	ECOTTES-GUINES	2 A.R. vendredi	4
	LICQUES-St-OMER	2 A.R. samedi	4
	GUINES-BOUCHEHAULT	2 A.R. (du 15-9 au 14-7)	4
LEMAIRE-PERON à LA CAPELLE	BOULOGNE-CREMAREST	1 A.R. samedi	4
	BOULOGNE-LE VAAST	2 A.R. samedi	4
MAILLÉ-WAGON à HARDINGHEM	HARDINGHEM-GUINES	1 A.R. vendredi + 1 A.R. GUINES- FIENNES	4
	HARDINGHEM-MARQUISE	1 A.R. le jeudi	4
	HARDINGHEM-LICQUES	1 A.R. lundi	4
	HARDINGHEM-RINXENT	2 A.R. lundi et mercr.D. & F.	4